

Editorial :

Quoi de neuf sous le soleil de septembre à Sainte Montaine ?
Le projet de carrière est malheureusement toujours d'actualité...

Beaucoup d'évènements ont eu lieu depuis le dernier bulletin d'information du mois de mars :

- Le **permis de construire** des bâtiments techniques pour la carrière (au cas où l'autorisation d'exploiter serait accordée) a été délivré de manière tacite suite au silence de l'Administration. L'opposition à ce permis de construire ne pourra se faire qu'après l'affichage du panneau sur le site. Sachez que la SMSE se manifesterait immédiatement, et vous pourrez, vous aussi, vous opposer à ce permis individuellement (c'est gratuit).
- L'**inauguration** de la salle des fêtes au cours de laquelle Mr le sous-préfet nous a informé du report de l'enquête publique. Ce projet serait-il source de problèmes ? Lors de cette **enquête publique** d'autorisation d'exploiter, **votre village** aura besoin de vous tous.
- Nous avons sollicité les élus des communes voisines (Aubigny, Ménétréol, Clémont, Brinon, Ste Montaine) pour présenter notre dossier et obtenu des rendez-vous avec Mr Autissier (maire conseiller général), Mme Laurence Rénier (conseillère régionale), Mr Pointard (maire de Brinon sur Sauldre), la commission environnement de notre commune. Nous avons aussi rencontré des hydrogéologues, Onéma et des associations de défense de l'environnement. Des demandes de subvention ont été déposées, mais ne nous faisons pas trop d'illusions.
- Grâce à la générosité des Montainaises et des Montainais (nous les en remercions), la SMSE a reçu de nombreux lots à vendre. Notre participation aux brocantes, à la procession avec vente de T-shirts et à la randonnée pédestre et VTT organisée par le comité des fêtes avec pesée des paniers garnis, nous a permis de récolter des fonds et de nombreuses signatures pour notre pétition (1800 à ce jour).

Malgré ces fonds et la prise en charge par l'équipe de la SMSE de l'ensemble des frais de gestion (dossiers, papier, timbres, cartouches d'imprimantes, paniers garnis et autres), l'étude du dossier par les avocats et les expertises ont un coût important. C'est grâce à vos cotisations et à vos dons que le financement de ces dépenses est possible.

Venez nombreux à l'Assemblée Générale qui aura lieu **le samedi 13 décembre à 14 h** dans notre nouvelle salle des fêtes.

La mobilisation de tous (habitants, adhérents, associations, politiques, bénévoles, sympathisants) est indispensable.

Impossible de laisser faire « ça » au bourg de Sainte Montaine !!!

MB

La propagation du bruit :

La propagation d'un bruit dans un site donné dépend des conditions du milieu ambiant et notamment de multiples paramètres :

- **l'effet de sol** : la nature du sol intervient dans la propagation du son en l'absorbant ou en le renvoyant. Ainsi un sol dur et lisse réfléchira beaucoup plus d'énergie acoustique qu'un terrain meuble, de culture ou recouvert d'une végétation buissonnante.
- **l'effet de la distance** : l'absorption du son par l'air se traduit par une perte d'énergie acoustique en fonction de la distance à la source et de la fréquence. Ainsi, un doublement de la distance par rapport à la source correspond à une diminution de 3 dB(A) au niveau du récepteur.
- **l'effet de la température** : la vitesse de propagation augmente avec la température. La propagation des sons et leur atténuation seront donc influencées par les différentes couches de températures ou les turbulences thermiques.
- **l'effet du vent** : la vitesse du vent se composant avec la vitesse du son, un gradient de vent produit un phénomène de réfraction qui donne lieu, soit à des affaiblissements, soit à des renforcements. Les effets du vent jouent surtout sur la distance. Les effets du vent et de la température sont simultanés et entraînent une stratification de l'atmosphère se traduisant par une modification de la propagation sonore du fait de la réfraction sur les différentes strates.
- **l'effet des végétaux** : les végétaux sont trop perméables à l'air pour constituer un obstacle ayant un grand effet atténuateur. En général, ils agissent sur le son comme éléments diffusants.

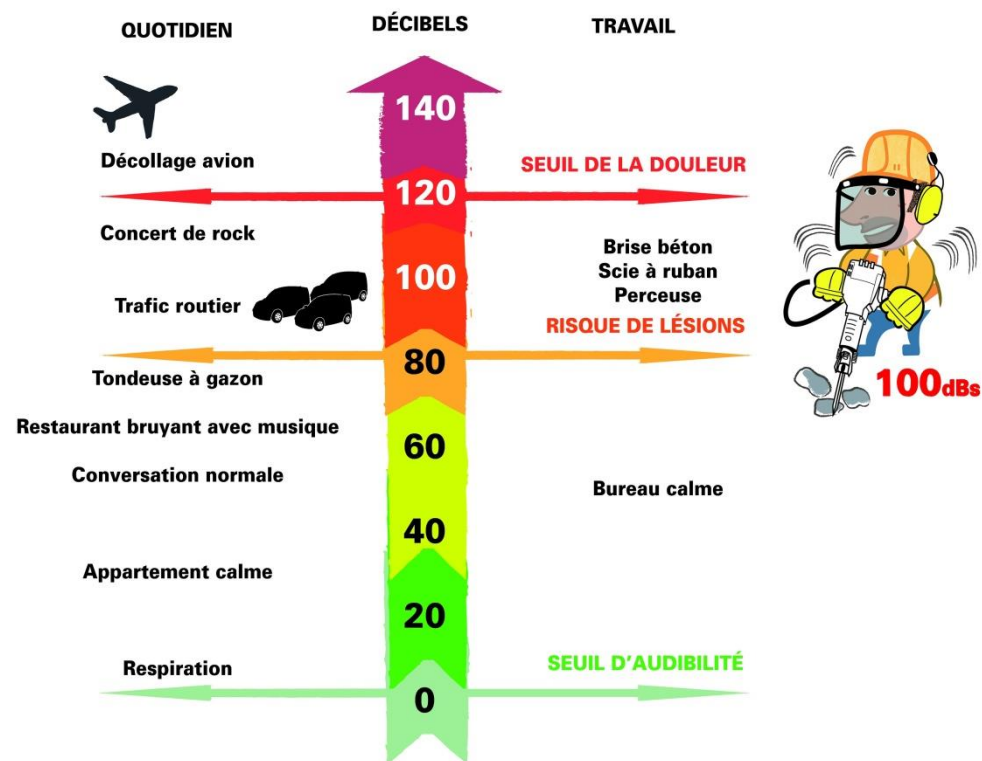
La norme des bruits émis ne doit pas avoir d'émergence (différence entre les niveaux de bruit mesurés lorsque l'installation est en fonctionnement et lorsqu'il est à l'arrêt) supérieure aux valeurs suivantes à l'intérieur des locaux riverains dont les fenêtres sont ouvertes ou non et pour des niveaux supérieur à 35 dBA :

- 5 dBA pour la période allant de 6h30 à 21h30, sauf dimanche et jours fériés
- 3 dBA pour les autres périodes

Calendrier :



- 27 avril 2014 : brocante de Clémont
- 4 mai 2014 : brocante de Ménétréol sur Sauldre
- 18 mai 2014 : brocante d'Aubigny sur Nère
- 25 mai 2014 : panier et filet garnis à la journée marche et VTT organisée par le Comité des Fêtes de Sainte Montaine
- 8 juin 2014 : brocante de Brinon sur Sauldre
- 9 juin 2014 : stand à la procession de Sainte Montaine
- 14 septembre 2014 : stand + tombola à la brocante de Sainte Montaine
- 13 décembre 2014 à 14h : Assemblée Générale SMSE (nous vous attendons nombreux)



© Editions Tissot

Site internet de l'association :

WWW.SMSE18.org (nouvelle version)

[Pour adhérer ou nous joindre :](#)

Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement
24 rue principale
18 700 SAINTE MONTAINE
02 48 73 44 09
Mail : SMSE@free.fr